



Certifiée ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 45001  
Certificats biocides n° 040022 n°016158  
Certificats professionnels produits phytopharmaceutiques  
n°OF-0096-22831 n°OF-0096-23214  
Organisme de formation certifié Qualiopi n°211122-C2617

  
**Base végétale**  
de galle de noix  
et d'écorce  
de chêne

# CONVERTISSEUR DE ROUILLE

Ref. HPC2080  
GENCODE : 3701086401374

SYNAPSE DÉCLARATION 254338.1  
UFI : 4U50-TONS-R00P-46K4

## CONTRE L'OXYDATION



**Bloque l'extension de la rouille  
présente et prévient son  
apparition**

### MATÉRIAUX ET SURFACES COMPATIBLES

- Tout matériaux pouvant rouiller

### DOMAINES D'APPLICATION

- Service de maintenance, entreprises de bâtiment, de mécanique, collectivités, réparations maritimes.



### DESCRIPTION

- -Le Convertisseur de Rouille n'est pas un simple transformateur de rouille. Il forme un excellent support avant une peinture de finition. Ce produit contient un plastifiant qui forme une barrière impénétrable par l'humidité et les vapeurs acides ou alcalines, responsables de la corrosion des métaux.  
-Il stabilise les oxydes de fer déjà présentes sous une forme organométallique inerte. Le métal ainsi couvert devient inerte chimiquement ce qui empêche la propagation de la rouille  
L'utilisation de HPC2080 est indispensable en milieu humide, salin, ou en présence de vapeurs agressives pour les métaux.

Qualité  
professionnelle  
Française



# CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES & CHIMIQUES

## ASPECT

Liquide (aérosol) Liquide **Visqueux** Pâteux Solide

## COULEUR

 **Transparent**

## ODEUR

Fraîcheur Acidulé Solvanté Alcool Douceur Aucune **Caractéristique**

## PH : 2.5-2.7

**1** **2** 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 Non applicable

stocker à l'écart des alcalins car produits acides

stocker avec alcalins ou acides car neutres

stocker à l'écart des acides car produits alcalin

↻ produits en **BASE AQUEUSE**

## INFLAMMABILITÉ

Oui

**Non**

## POINT ÉCLAIR

Température minimale à laquelle un mélange air - vapeurs qui s'évaporent d'un produit, risque de s'enflammer.

Concerné

**Non concerné**

## TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ

Température à laquelle le produit s'enflamme tout seul sans rapprochement de source de chaleur

Concerné

**Non concerné**

## SOLUBILITÉ DANS L'EAU

**Soluble**

Insoluble

Non précisé

## SOLUBILITÉ DANS L'HUILE

Soluble

Insoluble

**Non précisé**

## DENSITÉ : 1.03

< 0,6 0,7 0,8 0,9 **1** 1,1 1,2 1,3 1,4 1,5 1,6 1,7 1,8 1,9 >

## PRÉSENCE DE COV OU SOLVANTS ORGANIQUES

COV : Composés organiques volatiles

Oui

**Non**

Non précisé

 En complément de ce produit, il existe chez HPC : **HPC1240** (Détergeant désinfectant désodorisant); **HPCA120** (Dégraissant puissant); **HPCDNP5L**(Dégraissant nettoyant polyvalent); **HPCPC20** ( Shampoing carrosserie); **HPCBMD** (Brosse fibres mi dure); **HPC413** (Microfibre multi usages); **HPCP7** (Pulvérisateur haute résistance); **HPCMAGIQUE** (Éponge magique)

## LES + PRODUIT

- Pas de pictogramme de danger
- Ingrédients d'origine naturels
- Prêt à l'emploi
- Double action : curative et préventive
- Ne laisse aucun résidu et facilite la surface à peindre

## MODE D'EMPLOI

- Le produit s'utilise pur, au pinceau, au rouleau, au pistolet ou en trempé. Les surfaces à traiter doivent être dégraissées et exemptes de rouille non adhérente. Effectuer auparavant un brossage soigneux. Appliquer le produit sur la surface à traiter et laisser sécher .

1L permet de traiter environ 20m<sup>2</sup>.

La couche formée résiste jusqu'à 60°C.

## CONDITIONNEMENT

- Bidon de 5L : carton de 4 bidons  
Stocker à l'abri du gel

## ÉCORESPONSABILITÉ

- Le produit est à base de tanins naturels obtenus à partir de galls de noix et d'écorce de chêne.



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH .  
Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.